

# Avis public

## Régie de l'énergie

### DEMANDE RELATIVE À LA MODIFICATION DES TARIFS ET CONDITIONS DES SERVICES DE TRANSPORT POUR LES ANNÉES 2021 ET 2022 (DOSSIER R-4167-2021)

La Régie de l'énergie (la **Régie**) tiendra une audience publique pour étudier la demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le **Transporteur**) relative à la modification des tarifs et conditions des services de transport pour les années 2021 et 2022 (dossier R-4167-2021). La demande du Transporteur ainsi que les documents y afférents sont disponibles sur le site internet de la Régie au [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca) et à ses bureaux.

#### LA DEMANDE

Le Transporteur demande à la Régie de modifier les tarifs et conditions des services de transport d'électricité pour les années tarifaires 2021 et 2022 et d'approuver des revenus requis de l'ordre de 3 311,0 M\$ pour 2021, en baisse de 123,8 M\$ par rapport aux revenus requis approuvés pour 2020, et de 3 323,2 M\$ pour 2022, en hausse de 12,2 M\$ par rapport aux revenus requis demandés pour 2021.

Le tarif annuel de transport demandé représente une baisse de 3,3 % pour 2021 et une baisse de 3,9 % de la facture de la charge locale. Le tarif annuel de transport demandé pour 2022 représente quant à lui une baisse de 1,7 % par rapport au tarif annuel de transport demandé pour 2021 et une hausse de 0,6 % de la facture de la charge locale.

#### LES DEMANDES D'INTERVENTION

Conformément à la décision D-2021-101, toute personne désirant participer à l'audience publique doit être reconnue comme intervenante. Toute demande d'intervention et, le cas échéant, tout budget de participation demandé doivent être transmis à la Régie **au plus tard le 25 août 2021 à 12 h** et doivent contenir les informations mentionnées dans cette décision procédurale et celles exigées au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**) dont le texte est accessible sur le site internet de la Régie.

Tel que prévu à l'article 21 du Règlement, toute personne qui ne désire pas participer activement au dossier peut soumettre des commentaires écrits et les déposer à la Régie à la date que celle-ci fixera ultérieurement.

Pour toute autre information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

#### Le Secrétaire

Régie de l'énergie

Place Victoria

800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888 873-2452

Télécopieur : 514 873-2070

Courriel : [greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)